



Actualités OFS

BFS Aktuell

Attualità UST

2 Espace et environnement

Neuchâtel, 3.2012

Dépenses de protection de l'environnement des entreprises 2,75 milliards de francs en 2009

En 2009, les dépenses de protection de l'environnement des entreprises représentaient l'équivalent de 0,5% du produit intérieur brut (PIB). Dans l'industrie, elles représentaient 1,1% de la valeur ajoutée brute, une charge correspondant à moins de la moitié de celle qui pèse sur l'industrie européenne.

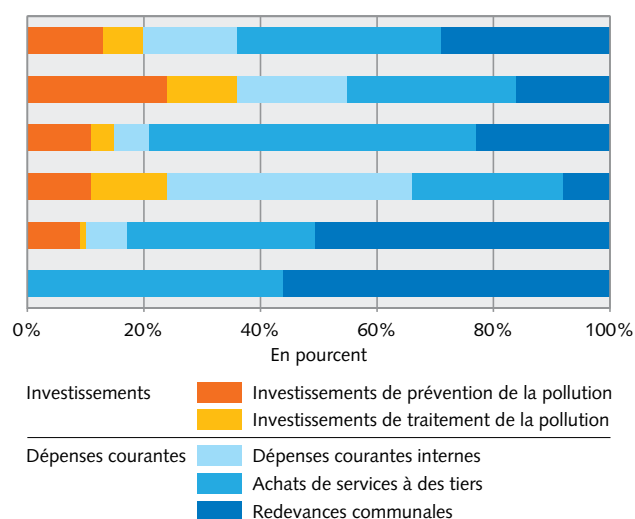
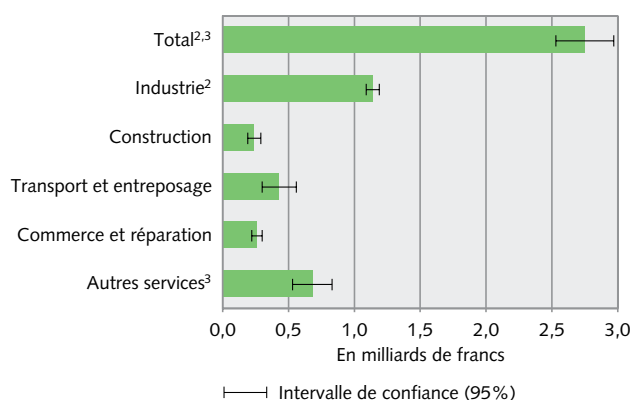
Les dépenses de protection de l'environnement mesurent l'effort financier consacré à prévenir, réduire ou éliminer la pollution ou toute autre dégradation de l'environnement.

Elles comprennent les investissements de prévention et de traitement de la pollution ainsi que les dépenses courantes internes, les achats de services à des tiers et les redevances communales. Les dépenses ayant un impact favorable sur l'environnement mais servant en premier lieu d'autres buts que sa protection sont exclues.

En 2009, les dépenses de protection de l'environnement des entreprises se répartissaient à parts égales entre le secteur secondaire et le secteur tertiaire (G1).

Dépenses de protection de l'environnement des entreprises¹ en 2009, total et par type de dépense

G 1



¹ Entreprises de plus de 2 emplois, hors secteur primaire

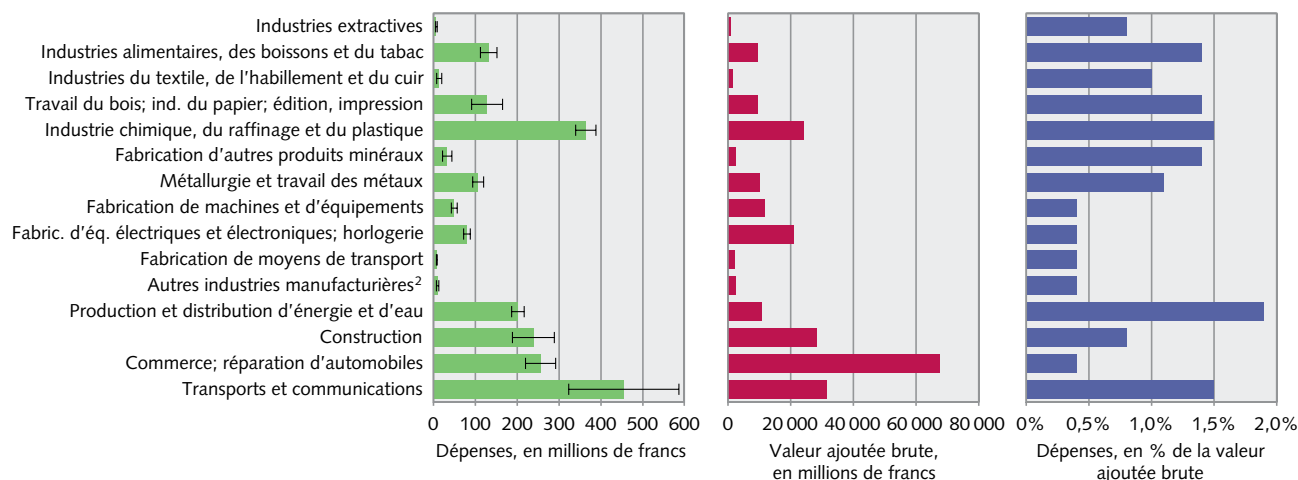
² Hors branches 37, 38 et 39 «Assainissement, gestion des déchets et dépollution»

³ Hors branche 84 «Administration publique» et hors investissements et dépenses courantes internes

Selon la nomenclature générale des activités économiques – NOGA 2008

Dépenses de protection de l'environnement des entreprises¹ en 2009, total et en pourcent de la valeur ajoutée brute

G 2

¹ Entreprises de plus de 2 emplois² Hors dépenses de la branche 37 «Récupération et préparation au recyclage», dont l'activité principale est environnementale

Selon la nomenclature générale des activités économiques – NOGA 2002

— Intervalles de confiance (95%)

Source: Office fédéral de la statistique

© OFS

Un effort variable selon les branches

Les dépenses de protection de l'environnement varient fortement d'une branche à l'autre. D'une part, en raison de l'importance de l'effort de protection de l'environnement qui y est nécessaire tenant compte de l'impact environnemental potentiel des activités qui y sont menées et des dispositions légales en vigueur et, d'autre part, de leur poids économique respectif.

En 2009, l'industrie chimique a par exemple consacré environ une fois et demie plus de ressources à la protection de l'environnement (364 millions de francs) que la branche commerce et réparation (256 millions de francs) tout en générant près de trois fois moins de valeur ajoutée brute. La charge financière que représente la protection de l'environnement pour l'industrie chimique se montait ainsi à 1,5% de sa valeur ajoutée brute contre 0,4% dans la branche commerce et réparation (G2).

Les dépenses de protection de l'environnement de l'industrie extractive s'élevaient quant à elles à 7 millions de francs, contre 239 millions dans la construction. La valeur ajoutée brute générée par chacune de ces branches variant dans la même proportion, la charge financière pesant sur elles était la même. Elle se montait à 0,8%.

Les industries alimentaires, des boissons et du tabac et celles du bois, du papier et de l'édition se trouvaient dans une situation analogue. Elles ont en effet dépensé respectivement 132 et 128 millions de francs pour protéger l'environnement et généré autant de valeur ajoutée brute l'une que l'autre, de sorte que leur charge financière de protection de l'environnement était identique et s'élevait à 1,4%.

La charge financière la plus élevée était observée dans la production et distribution d'énergie et d'eau, qui a consacré l'équivalent de 1,9% de sa valeur ajoutée brute à la protection de l'environnement.

Baisse des dépenses dans l'industrie

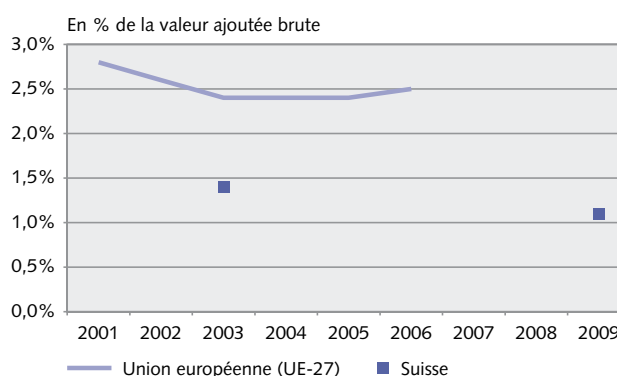
Entre 2003 et 2009, les dépenses de protection de l'environnement de l'industrie sont passées de 1,18 à 1,14 milliard de francs, reculant d'environ 3% à prix courants et 10% en termes réels.

Un tel recul n'implique toutefois pas nécessairement un désengagement de l'industrie en matière de protection de l'environnement, ni une détérioration de ce dernier. Il peut en effet également s'expliquer par des changements structurels, par l'adoption de technologies et de procédés de production plus propres ou encore par un traitement plus efficace de la pollution générée.

En comparaison internationale, la charge financière que représente la protection de l'environnement pour l'industrie suisse est passée de 1,4% à 1,1% de sa valeur ajoutée brute entre 2003 et 2009. Elle s'élevait en moyenne à 2,5% dans l'Union européenne (UE-27) entre 2001 et 2006 (G3).

Dépenses de protection de l'environnement de l'industrie suisse et européenne

G 3



Source: Office fédéral de la statistique; Eurostat

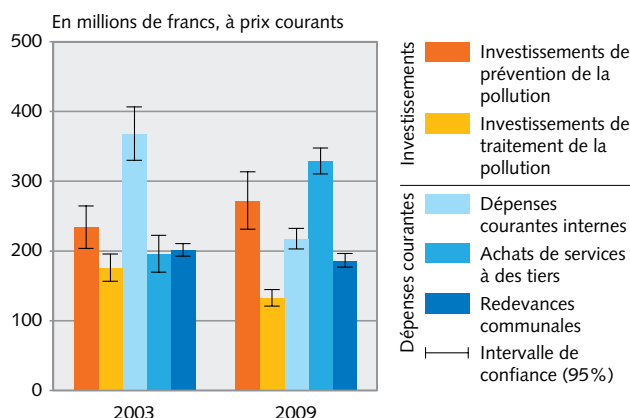
© OFS

En Suisse comme en Europe, la gestion des eaux usées, celle des déchets et la protection de l'air et du climat bénéficiaient de plus de 80% des dépenses de protection de l'environnement de l'industrie. En 2009, les investissements et les dépenses courantes représentaient respectivement 36% et 64% des dépenses d'environnement de l'industrie suisse contre 22% et 78% en moyenne dans l'industrie européenne entre 2001 et 2006.

Les technologies plus propres gagnent du terrain

Entre 2003 et 2009, les investissements de traitement de la pollution de l'industrie suisse ont diminué de 25% à prix courants, passant de 176 à 133 millions de francs (G4). Leur part dans le total des investissements de protection de l'environnement a reculé de 43% à 33% tandis que celle des investissements de prévention de la pollution augmentait de 57% à 67%. Cette évolution traduit un intérêt accru de l'industrie pour les technologies et procédés de production plus propres, qui permettent de réduire voire d'éviter la génération de pollution plutôt que de traiter celle-ci une fois générée. Dans l'ensemble, le total des investissements de protection de l'environnement de l'industrie suisse n'a pas évolué de façon statistiquement significative. Il s'élevait respectivement à 410 et 405 millions de francs en 2003 et 2009.

Dépenses de protection de l'environnement de l'industrie^{1,2} en 2003 et 2009, par type de dépense G 4



¹ Entreprises de plus de 2 emplois

² Hors branches 37, 38 et 39 «Assainissement, gestion des déchets et dépollution»

Selon la nomenclature générale des activités économiques – NOGA 2008

Source: Office fédéral de la statistique

© OFS

Externalisation de la protection de l'environnement

Entre 2003 et 2009, les dépenses courantes de protection de l'environnement – soit la somme des dépenses courantes internes, des achats de services à des tiers et des redevances communales – de l'industrie suisse n'a pas évolué de façon statistiquement significative. Elles s'élevaient respectivement à 765 et 734 millions de francs (G4).

Dans le même temps, les redevances communales de gestion des eaux usées et des déchets sont restées stables, à prix courants, et représentaient environ un quart du total des dépenses courantes de l'industrie.

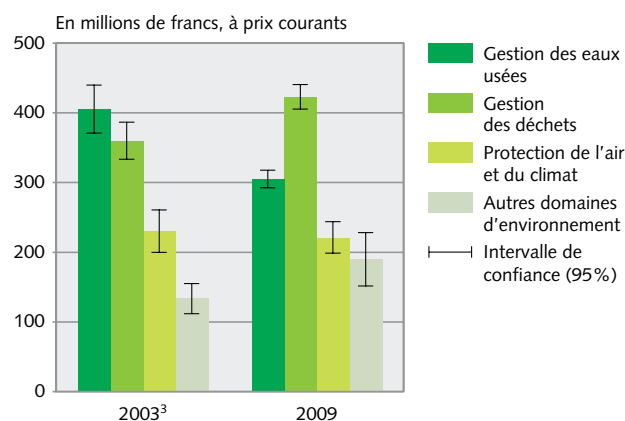
Les dépenses courantes internes ont par contre diminué de 41% à prix courants, passant de 368 à 218 millions de francs, tandis que les achats de services à des tiers augmentaient de 68%, passant de 196 à 329 millions de francs. La part des dépenses courantes internes dans le total des dépenses courantes de protection de l'environnement a ainsi reculé de 48% à 30% alors que celle des achats de services à des tiers progressait de 26% à 45%. Cette évolution révèle une tendance à l'externalisation de certaines activités et mesures de protection de l'environnement dans l'industrie, notamment dans le domaine de la gestion des déchets. La part des achats de services dans les dépenses courantes y est en effet passée de 36% à 62% entre 2003 et 2009, tandis que celle des dépenses courantes internes reculait de 37% à 18%.

Plus de 8 francs sur 10 consacrés aux déchets, aux eaux usées et à la protection de l'air et du climat

Entre 2003 et 2009, les dépenses de gestion des eaux usées de l'industrie ont reculé de 25% à prix courants, passant de 405 à 305 millions de francs (G5). Dans le même temps, celles de gestion des déchets augmentaient de 18% pour atteindre 423 millions de francs en 2009. Pris ensemble, ces deux domaines de l'environnement représentaient environ les deux tiers du total des dépenses de protection de l'environnement de l'industrie. En tenant compte des dépenses de protection de l'air et du climat, ce sont plus de 8 francs sur 10 qui ont été consacrés à ces trois domaines par l'industrie en 2009. Les dépenses affectées aux autres domaines de l'environnement comme par exemple la lutte contre le bruit, la protection de la biodiversité, du paysage, des sols et des eaux souterraines s'élevaient quant à elles à 190 millions de francs cette année-là.

Dépenses de protection de l'environnement de l'industrie^{1,2} en 2003 et 2009, par domaine d'environnement

G 5



¹ Entreprises de plus de 2 emplois

² Hors branches 37, 38 et 39 «Assainissement, gestion des déchets et dépollution»

³ Hors 46 millions de francs ne pouvant être ventilés par domaine d'environnement

Selon la nomenclature générale des activités économiques – NOGA 2008

Source: Office fédéral de la statistique

© OFS

Les grandes entreprises sont responsables de près des deux tiers des dépenses

Entre 2003 et 2009, les dépenses de protection de l'environnement des entreprises industrielles de 250 emplois et plus n'ont pas évolué de façon statistiquement significative (G6). Elles s'élevaient respectivement à 714 et 745 millions de francs tandis que leur part dans le total des dépenses d'environnement de l'industrie passait de 61% à 65%. Les dépenses de protection de l'environnement des entreprises de 50 à 249 emplois ont quant à elles diminué de 35%, passant de 333 à 217 millions de francs. Leur part dans le total des dépenses d'environnement de ce secteur reculait de 28% à 19% tandis que celle des entreprises de 3 à 49 emplois augmentait de 11% à 16%.

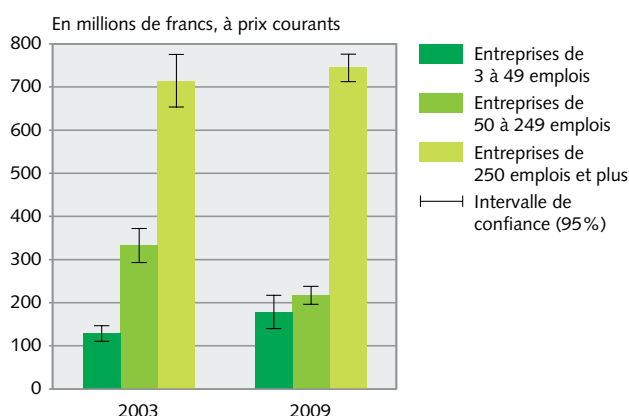
Repères méthodologiques

Les dépenses de protection de l'environnement mesurent l'effort financier consacré à prévenir, réduire ou éliminer la pollution ou toute autre dégradation de l'environnement (Eurostat, OCDE). Elles comprennent les investissements de prévention et de traitement de la pollution ainsi que les dépenses courantes internes, les achats de services à des tiers et les redevances communales. Les dépenses ayant un impact favorable sur l'environnement mais servant en premier lieu d'autres buts que sa protection sont exclues. Les résultats présentés ici sont tirés d'une enquête représentative basée sur un échantillon aléatoire d'environ 8'850 entreprises de plus de deux emplois actives dans les secteurs secondaire et tertiaire. Les branches 37, 38 et 39 «Assainissement, gestion des déchets et dépollution» de la NOGA 2008¹ ont été exclues car elles fournissent des prestations de protection de l'environnement aux entreprises interrogées, aux ménages et aux administrations publiques. Dans certaines branches des services, seuls les achats de services à des tiers et les redevances communales ont été collectés. Le taux de réponse est de 65%. Les données sont disponibles pour quatre domaines environnementaux: protection de l'air et du climat, gestion des eaux usées, gestion des déchets et autres domaines d'environnement (lutte contre le bruit, protection de la biodiversité, du paysage, des sols et des eaux souterraines, recherche et développement et autres activités). Elles le sont aussi pour trois classes de taille d'entreprises: de 3 à 49 emplois, de 50 à 249 et de 250 emplois et plus. Dans l'industrie, les résultats peuvent être comparés à ceux de l'Union européenne, dont les Etats membres, comme la Suisse, doivent livrer des données sur les dépenses de protection de l'environnement de ce secteur à Eurostat. L'intervalle de confiance à 95% est représenté dans les graphiques pour les valeurs estimées. Si les intervalles de confiance de deux valeurs se chevauchent, ces valeurs ne diffèrent pas de manière statistiquement significative l'une de l'autre.

¹ Nomenclature générale des activités économiques 2008

Dépenses de protection de l'environnement de l'industrie^{1,2} en 2003 et 2009, par taille d'entreprise

G 6



¹ Entreprises de plus de 2 emplois

² Hors branches 37, 38 et 39 «Assainissement, gestion des déchets et dépollution»

Selon la nomenclature générale des activités économiques – NOGA 2008

Source: Office fédéral de la statistique

© OFS

La comptabilité environnementale

La comptabilité environnementale complète les comptes nationaux d'une dimension écologique. Elle vise à améliorer la compréhension et la prise en compte politique des interactions entre sphères économique et environnementale. Son élaboration par l'OFS repose sur le développement de comptes de flux physiques (matières, énergie, émissions dans l'air, etc.) ou monétaires (dépenses, impôts, etc.) pouvant être intégrés au sein de NAMEA (National Accounting Matrix including Environmental Accounts). Cet outil statistique développé par Eurostat permet de combiner ces données, par branche, avec des données des comptes nationaux, comme la valeur ajoutée.

Autres informations sur Internet

Comptabilité environnementale:
www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/02/05.html

Dépenses de protection de l'environnement:
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/02/05/blank/dos/01/01.html>

Comptes de l'environnement européens:
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/environmental_accounts/introduction

Impressum

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Conception, rédaction: Jacques Roduit

Série: Actualités OFS

Domaine: 2 Espace et environnement

Sous-série: Comptabilité environnementale. N° 3, mars 2012

Layout: OFS, Section DIAM, Prépresse / Print

Traductions: Services linguistiques OFS, **langues:** disponible sous forme électronique ou imprimé en allemand, en français, en italien et en anglais

Renseignements: Office fédéral de la statistique, section Environnement, développement durable, territoire, Jacques Roduit, tél. 058 463 66 12, e-mail: umwelt@bfs.admin.ch

Commandes: N° de commande: 178-0900, Tel. 058 46 360 60, e-mail: order@bfs.admin.ch